

Compte-Rendu du Conseil de l'ED STIC du 10 mars 2017 – approuvé par mail le 13 Sept. 2017 (19 votants, 15 oui, 4 abstentions)

Présents : BEAUDOUIN-LAFON Michel, BIDOIT Nicole, BLANQUI Frédéric, BOUNFOUR Ahmed, DE OLIVEIRA Steven, DOERR Benjamin, DUC Gilles, EL AYOUBI Salah-Eddine, KLAUDEL Hanna, KLOUL Leïla, MARTELLI Maxime, RASOANARIVO Fetra, SIBILLE Alain, SURI Kunal, VEQUE Véronique, VILNAT Anne

Excusés : BARBARESCO Frédéric, BAUDEL Thomas, BESNARD Florence, DESSANTE Philippe, GIAVITTO Jean-Louis, GOUSSEAU Yann, LABROGERE Paul, LEPENNEC Erwan, PELLE Robin.

Procurations : BAUDEL Thomas (pour BIDOIT Nicole), BESNARD Florence (pour SIBILLE Alain), GIAVITTO Jean-Louis (pour KLAUDEL Hanna), LAURENT Maryline (pour SIBILLE Alain).

Approbation du compte-rendu du conseil du 9 novembre 2016

Décision -- Le conseil approuve le compte-rendu : vote à l'unanimité.

Quelques éléments d'actualité

- Concours : Il est question qu'à compter de cette année, la ventilation des financements MESR vers les établissements soit faite par l'Université Paris-Saclay (cf document interministériel bleu Matignon). Une réflexion va être menée sur la méthode et les éléments quantitatifs et qualitatifs pris en compte.
- Ethique et intégrité scientifique : l'ED a commencé une réflexion pour proposer une formation à coloration STIC. Le groupe de réflexion est composé de Thomas Baudel, Michel Beaudouin-Lafon, Salah-Eddine El Ayoubi, Christine Froidevaux, Hanna Klauedel et Nicole Bidoit. La réflexion s'oriente vers une formation en 2 étapes :
 - Un 1^{er} module conçu comme un socle de base assez complet incluant des aspects génériques sous forme d'un MOOC sur Paris-Saclay (contact avec Hamida Müller) contextualisé « STIC » et également une partie plus prospective sur des sujets relatifs aux STIC. La validation de cette formation se ferait sous forme de quiz et de mise en situation. Thomas Baudel a démarré la rédaction de ce module qui devra être relu, entre autre, par un juriste.
 - Un 2^{ème} module d'1 ou 2 jours sous la forme d'une mini-école ou d'un workshop peut-être pour octobre. Ce module aura pour objet d'approfondir un thème lié aux STIC.

Echanges avec les nouveaux représentants des doctorants

Nicole Bidoit a participé à une 1^{ère} réunion regroupant les anciens et les nouveaux représentants en février 2017.

Les représentants des doctorants cherchent à mettre en place un moyen d'échange avec tous les doctorants de l'ED STIC. Ils ont pensé à la création sur la plateforme Slack de groupes de discussion

(une sorte de twitter simplifié ouvert uniquement aux personnes invitées), possibilité d'intégrer google calendar, skype.

Nicole Bidoit et Michel Beaudouin-Lafon signalent que l'utilisation de skype n'est pas autorisée dans tous les laboratoires et qu'il faut privilégier Renater.

Les représentants des doctorants projettent de concevoir un flyer post PhD dans le même esprit que celui créé l'an dernier et regroupant des informations générales sur l'ED STIC. Ce dernier flyer a été distribué largement lors de la journée d'accueil des doctorants.

Nicole Bidoit informe que Véronique Vèque organise, avec l'ED EOBE, la journée « après thèse » autour de 4 points sur le futur des docteurs : CNU, CNRS, insertion académique, insertion industrielle. Véronique Vèque indique qu'elle a eu du mal à trouver des docteurs actuellement en activité dans l'industrie. Elle aurait également souhaité faire intervenir les représentants des doctorants mais l'élection étant trop récente, cela n'a pas été possible. Frédéric Blanqui demande si elle a pensé aux doctorants INRIA.

Kunal Suri évoque la nécessité d'avoir des informations pour les doctorants étrangers concernant les visas par exemple peut-être par le biais de science accueil. Il se demande aussi s'il y a un blog.

Nicole Bidoit rappelle qu'il y a une page d'informations sur le site web de Paris-Saclay (<https://www.universite-paris-saclay.fr/en/e-international-welcome-office>) et d'autre part un compte linkedIn « Doctorants & Alumni - Université Paris-Saclay ».

Présentation du bilan 2015-2016 et du bilan provisoire 2016-2017

Nicole Bidoit remercie l'assistante de direction (Stéphanie Druetta), les assistantes de pôle (Anne Batalie, Florence Besnard, Stéphanie Druetta, Véronique Delahaye puis Sophie Razik), les directeurs de pôle (Françoise Lamnabhi-Lagarrigue puis Gilles Duc, Alain Sibille, Anne Vilnat, Dominique Barth puis Leïla Kloul), les directeurs adjoints (Benjamin Doerr, Hanna Klaudel et Véronique Vèque), ainsi que l'équipe Adum (en particulier Marion) pour le travail effectué au cours de ces 18 derniers mois.

Nicole Bidoit présente le bilan : un document détaillé (voir en annexe) a été envoyé avant la réunion du conseil ; la présentation (voir en annexe) en réunion est une synthèse de ce document initial.

Avertissements :

- les chiffres présentés sont issus d'une extraction faite fin février. A titre d'exemple il y avait 650 inscrits le jour de l'extraction, et actuellement, il y en a 669. Il y a encore des inscriptions en première année de thèse à venir, en particulier sur financements CIFRE et sur projets. Il y aura environ 750 inscrits à terme.
- l'extraction fait toujours apparaître quelques problèmes dus à la difficulté d'assurer une saisie homogène des données, en particulier des données relatives aux financements. Une réunion va être organisée avec les assistantes pour améliorer la saisie des données.
- ADUM ne fait aucune historisation (par exemple le nombre d'HDR de l'an dernier n'a pas été conservé).
- Il faut rappeler qu'en 2015-2016 à l'IMT-Télécom ParisTech seuls les doctorants en 1^{ère} année s'inscrivaient à l'ED STIC.

Messages via Adum -- Michel Beaudouin-Lafon tient à signaler que les directeurs de thèse reçoivent systématiquement les messages envoyés aux doctorants via ADUM mais sans cc. On ne sait pas à qui s'adressent les messages. Nicole Bidoit informe qu'Adum donne la possibilité de mettre les directeurs de thèse en copie des mails envoyés aux doctorants mais qu'à la réception, visiblement, il n'y a pas de différenciation entre le destinataire principal et le destinataire en copie. Afin de palier cette situation, le corps du mail contient les destinataires principaux et en copie.

Césure -- Maxime Martelli évoque la possibilité d'une année de césure par exemple pour créer une start up. Nicole Bidoit indique que cette césure ne doit en aucun cas être destinée à effectuer des travaux ayant trait à la thèse. De plus la possibilité d'une période de césure (sous forme d'un congé sans solde) est uniquement ouverte pour les doctorants sous contrat doctoral avec une date d'effet à compter du 01/09/2016.

Arrêt de thèse -- L'ED reste stable sur les arrêts de thèse mais le chiffre est encore trop élevé.

Financement en 4^{ème} année -- Salah-Eddine El Ayoubi demande ce qui se passe si en 4^{ème} année le doctorant ne trouve pas de financement pour sa thèse. Doit-il arrêter sa thèse ? Nicole Bidoit et Anne Vilnat indiquent que généralement on essaie de trouver un financement, sur un projet mais qu'on a une certaine tolérance si le manuscrit est rédigé et envoyé aux rapporteurs.

Kunal Suri indique qu'à l'Université de Rennes ou de Lyon le chômage est accepté.

Nicole Bidoit souligne que ce n'est pas du tout accepté à l'ED STIC !

Taux d'encadrement -- Il est rappelé qu'un directeur de thèse peut encadrer 5 thèses maximum à 300%. Au-delà il faut faire une demande de dérogation.

Dérogations -- Le conseil a donné délégation au comité de direction pour traiter les dérogations :

- Les dérogations HDR (ADR) : 22 – NB : l'autorisation n'est valable que pour un seul doctorant dont la 1^{ère} inscription doit avoir lieu au plus tard dans les 2 ans après la date d'autorisation. L'encadrant s'engage à passer son HDR avant la fin de la préparation de la thèse.
- Les dérogations encadrement : 7
- Les dérogations jury : 1 (le rapporteur est rattaché à l'Université Paris-Saclay)
- Les dérogations autres : 13 dont 2 VAE

Les demandes de VAE sont très longues à traiter. Pour obtenir un doctorat en VAE il faut également une soutenance devant un jury.

Décision -- Le conseil valide le travail du comité de direction à propos des dérogations : vote à l'unanimité

Suivi des doctorants -- Nicole Bidoit fait un point sur les suivis : 129 suivis à mi-parcours et 20 suivis spécifiques dont 2 conciliations.

Point sur le budget -- Le budget n'est pas équilibré. Le budget a été installé très tardivement (en plusieurs fois). La répartition du budget sur plusieurs établissements est une difficulté pour la gestion. Les soutiens aux écoles thématiques et aux mobilités nécessitent de faire des conventions (la chaîne ED vers laboratoire est longue). Afin que la part de budget non dépensé reste utilisable au

sein du collège doctoral, l'ED a payé des dépenses du Collège. Le reliquat ED STIC dépensé par le collège doctoral ne sera toutefois pas récupéré sur le budget 2017 par l'ED STIC.

L'UEVE qui s'occupait de la formation en 2016 n'a pas obtenu de budget en 2017 pour assurer la **gestion des formations** (soutien aux écoles thématiques et aux mobilités). L'ED a été mise devant le fait accompli sans explication. C'est un problème car l'UEVE s'occupait d'établir les conventions avec les laboratoires qui gèrent les missions des doctorants. Ceci signifie une réorganisation de la gestion du budget. La gestion des conventions, en particulier, va à présent incomber aux assistantes des 4 pôles. Nicole Bidoit précise que ce système ne peut pas fonctionner sainement sans moyen humain supplémentaire et une garantie de stabilité des processus.

Leïla Kloul demande si l'ED finance **le prix du jury** de thèse. L'ED finance partiellement le prix (qui est co-financé par le Labex DigiCosme) mais le budget reste à la COMUE en raison de la nature de la dépense. Les prix sont soumis à une réglementation stricte.

Véronique Vèque demande si la répartition du budget est décidée par l'ED. Non c'est Paris-Saclay qui décide de la répartition.

Décision -- Le conseil vote à l'unanimité le bilan du budget.

Mise à jour du règlement intérieur

Participation des directeurs de thèse et des co-encadrants au jury -- Le directeur de thèse ne prend pas part à la décision, il ne signe pas le procès-verbal de soutenance mais signe le rapport de soutenance. Sylvie Pommier avait évoqué le fait que le directeur de thèse soit membre invité mais cette solution n'a pas été retenue. Le statut de co-encadrant n'existe pas mais l'ED (et le collège doctoral dans son ensemble) tient à identifier les co-encadrants.

Il faut donc rajouter au règlement intérieur le statut de co-encadrant car sinon, actuellement, un co-encadrant a le droit de prendre part aux débats et de signer tous les documents de soutenance contrairement au directeur de thèse.

Décision -- Le conseil vote à l'unanimité les modifications suivantes au règlement intérieur :

- *Rajout de la phrase « La même chose s'applique dans le cas de la participation d'un co-encadrant au jury »*
- *Changer le terme « co-encadrants » par « non HDR » dans le paragraphe sur le taux d'encadrement des co-encadrants*
- *Changer le terme « directeur de thèse » par « HDR »*

Alain Sibille demande qu'une mise au point du formulaire de demande de dérogation des co-encadrants soit effectuée.

Questions diverses

- Maxime Martelli demande qui s'occupe de l'achat de PC portables pour les doctorants. Nicole Bidoit rappelle que c'est le laboratoire ou la structure d'accueil du doctorant qui prend en charge ce type de dépense.

Anne Vilnat souligne qu'il faut faire attention car l'utilisation de PC portables est interdite par certains laboratoires comme ceux qui sont en ZRR.

Nicole Bidoit informe que l'ED a quelques PC portables en réserve et qu'il est possible de les emprunter en faisant la demande auprès de Stéphanie Druetta.

- Frédéric Blanqui demande si le bilan de l'ED STIC peut être rendu public. Nicole indique que oui et qu'il sera rattaché à ce compte-rendu.

Nicole Bidoit fait un point sur l'agenda du concours et rappelle que le jury d'admissibilité aura lieu le 12 juin de 9h à 13h au PCRI.